

avril 2011

Berto

[Accueil](#) / [BATIDISTRIBUTION](#) / [Location](#) / [Loueurs](#)

Le Groupe Berto signe la Charte CO2



Acteur majeur de la location de véhicules industriels

avec conducteurs, le Groupe Berto s'engage dans la lutte contre les émissions de CO2 et a signé, le 18 janvier dernier, la Charte CO2. Elaborée par le Ministère du Développement durable et l'Ademe, elle aide les entreprises de transport à s'engager sur trois ans dans un plan d'actions concrètes et personnalisées en vue de diminuer leur consommation de carburant et donc leurs émissions de CO2. Durant cette période, le groupe s'engage donc à réduire de 6% ses émissions mais aussi de former tous ses conducteurs à l'éco-conduite, accélérer le remplacement de la flotte de véhicules, la brider en totalité à 80 Km/h, améliorer la maintenance des véhicules et contrôler systématiquement la pression des pneumatiques, assurer le suivi des consommations de carburant par informatique, équiper 30% de la flotte d'outils d'optimisation des flux et réaliser une sensibilisation régulière au développement durable des clients et des salariés de l'entreprise. La mise en place et le suivi de ces actions seront coordonnées par Thierry Vernet, directeur délégué au Développement Durable et directeur de la filiale Berto Provence (84) sous le contrôle de Pierre-Yves Berto, P-dg du groupe.

Parallèlement à la signature de cette charte et toujours dans le cadre du Développement Durable, le groupe devrait prochainement équiper la filiale Provence de panneaux photovoltaïques.